



Nature et environnement

Fiche d'information – 27 septembre 2024

La construction de routes nationales implique des atteintes à la nature et à l'environnement. Afin d'y remédier, des mesures ciblées sont prises. Les aspects de la durabilité font partie intégrante des processus, de la planification des projets à la construction de l'infrastructure routière, sans oublier les phases d'entretien et d'exploitation des quelque 2200 kilomètres du réseau des routes nationales.

L'Office fédéral des routes est responsable de la planification, de la construction et de l'exploitation du réseau des routes nationales. Les questions environnementales revêtent une grande importance dans ce cadre et concernent donc l'office à de nombreux égards.¹

Mesures de remplacement et de compensation

Selon l'art. 18 de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN ; RS 451), les autorités fédérales ou les requérants sont tenus de réparer les atteintes d'ordre technique aux biotopes dignes de protection qui, tous intérêts considérés, ne peuvent être évitées. L'auteur de l'atteinte doit veiller à prendre des mesures particulières pour en assurer la meilleure protection possible, la reconstitution ou, à défaut, le remplacement adéquat.

Les autorités fédérales ou les requérants sont responsables de la compensation ou du remplacement. Tout projet de mesures de compensation ou de remplacement en ce sens fait en principe partie intégrante du dossier d'approbation des plans. Son coût est assumé par les requérants. S'agissant des projets de la Confédération, les mesures de compensation ou de remplacement doivent être entièrement planifiées au début des travaux et être terminées au moment de l'achèvement de ceux-ci.

Protection des ressources vitales

Selon la situation locale, différentes possibilités de mesures de compensation ou de remplacement entrent en ligne de compte lors de la construction ou de l'aménagement du réseau des routes nationales. Des projets courants sont le reboisement de forêts, la remise à ciel ouvert de ruisseaux, la revalorisation de prairies et de talus, la création de mares pour les amphibiens et l'aménagement de haies et de prairies humides.

Les aspects de la durabilité ne sont toutefois pas seulement importants pour l'aménagement ou la construction de tronçons routiers. Pendant les phases d'entretien et d'exploitation, l'OFROU tient également compte des objectifs de la durabilité dans quatre domaines :

- Protection des ressources vitales
- Réduction des émissions
- Production et utilisation efficace de l'énergie

¹ <https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/themes/energie-klima/bericht-nationalstrassen-umwelt.html>



- **Préservation des ressources**

L'OFROU protège et entretient la nature le long des routes nationales grâce à de nombreuses mesures. La biodiversité doit être améliorée sur 20 % des surfaces concernées. Le réseau des routes nationales comprend plus de 4000 hectares d'espaces verts, notamment le long des chaussées et sur les aires de repos. S'ils sont bien entretenus, ces espaces verts pour l'essentiel peu fréquentés par les êtres humains et les animaux domestiques constituent un habitat précieux pour les animaux sauvages et la flore. Il s'agit notamment de protéger activement ces habitats contre les néophytes.

La protection des eaux souterraines et des eaux de surface fait également partie des tâches de l'OFROU. Afin que la pluie n'amène pas les résidus de l'abrasion des freins, des pneus et du revêtement des routes nationales dans les cours d'eau environnants, la majeure partie des eaux de chaussée est filtrée et épurée. Dans la mesure du possible, l'OFROU laisse ces eaux-là s'infiltrer directement au bord de la chaussée. Le sol agit alors comme un filtre naturel et stocke les polluants localement. Après un certain temps, la terre contaminée peut être enlevée et nettoyée. Cette méthode de traitement des eaux de chaussée est simple, efficace et ne nécessite pas de surface de terrain supplémentaire, à condition que le sol dispose de la composition et la végétation adéquates.

Une épuration des eaux de chaussée s'impose pour les routes empruntées par plus de 10 000 véhicules par jour. L'OFROU construit à cet effet des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée ou « SETEC ». Il s'agit généralement de bassins artificiels en surface contenant des plantes indigènes. Ces installations permettent de retenir les eaux de chaussée à l'aide d'un bassin de rétention et de les filtrer grâce à un filtre en terre. Après le traitement, l'eau épurée est déversée dans les cours d'eau naturels.

Réduction des émissions

Le trafic sur les routes nationales provoque des émissions sonores. La Confédération protège les riverains d'une exposition trop importante au moyen de nombreuses mesures. Parmi elles, la pose de revêtements peu bruyants, la construction de parois et de digues antibruit et l'habillage phonoabsorbant d'ouvrages.

Le trafic motorisé est l'une des principales sources de polluants de l'air en Suisse. L'OFROU réduit ces émissions au niveau des véhicules sur les routes et sur les chantiers au moyen de mesures ciblées. Outre la gestion intelligente du trafic, l'accent est mis par exemple sur la promotion de véhicules plus efficaces sur le plan énergétique.

La construction et l'entretien des routes nationales génèrent également plusieurs milliers de tonnes de CO₂ par an. L'OFROU entend réduire ces chiffres à l'aide de mesures ciblées. Il s'agit par exemple de l'utilisation de matériaux de construction à faibles émissions de CO₂ ou encore de l'optimisation des transports de chantier.